MEMORANDUM

PREPARATION DES OPERATIONS DE COLISAGE ET D'ACHEMINEMENT DES BULLETINS DE VOTE

[redacted]

PREAMBULE

*L'anticipation des opérations préparatoires est **essentielle** pour les prestations de prise en charge et de distribution des bulletins de vote et de reporting.*

*Ce présent document a pour objet de préciser les modalités cibles. Ces modalités peuvent être adaptées en fonction des **spécificités locales et mises à jour à chaque élection.***

Table des matières

1 SYNTHESE 4
2 REUNION DE CONCERTATION 6
3 INITIALISATION DU PLAN D'ENLEVEMENT 7
4 LIVRAISON DES CONTENANTS VIDES 7
5 PREPARATION DES ETIQUETTES 8
6 PRODUCTION DES PAQUETS DE BULLETINS DE VOTE 9
7 CONDITIONNEMENT DES PAQUETS 10
8 ENLEVEMENT DES PALETTES 10
9 MODIFICATIONS DES DONNEES D'ENLEVEMENT 11
10 DISTRIBUTION DES PAQUETS 11
11 LEXIQUE 13
12 ANNEXE 14

1 Synthèse

1.1 Récapitulatif des principales actions et de leur porteur

Cf. calendrier en Annexe 1 – *Récapitulatif des principales actions et de leur porteur*.

1.2 Différence entre la prise en charge et la distribution des plis de propagande et des bulletins de vote

Rappel :

	Process Plis de Propagande	Process Bulletins de Vote
Étiquetage des contenants	Utilisation des étiquettes avec CAB sur les contenants	CAB non obligatoire
Lors de l'enlèvement	Pas de bordereau papier pour valider le transfert de responsabilité lors de la prise en charge. – *le flashage vaut prise en charge*	Bordereaux d'enlèvement papier signés pour valider la prise en charge
Lors de la livraison		Pas de bordereau de livraison signé en mairie. La saisie dans le smartphone du facteur, Factéo, vaut transfert de responsabilité.

1.3 Synthèse de la prestation

La prestation d'acheminement et de distribution s'appuie sur une organisation :

- Portée par 3 acteurs :
 - la **préfecture**, en tant que coordonnatrice et éventuellement opératrice de colisage de paquets de bulletins de vote (BV),
 - les **routeurs, prestataires des préfectures,** en tant qu'opérateurs de colisage de paquets de bulletins de vote,
 - **La Poste**, en tant que prestataire d'enlèvement et de distribution.

- Et avec les outils suivants :
 - des réunions de préparation pour planifier l'ensemble des prestations et de leur suivi,
 - un plan d'enlèvement coconstruit pour coordonner les opérations (cf. Annexe 1 – *Récapitulatif des principales actions et de leur porteur*)
 - des étiquettes de contenants et des contenants adaptés au volume et à la destination.

1.4 Les conditions de réussite

La distribution est le dernier maillon de l'acheminement des paquets de bulletins de vote. Sa bonne réalisation dépend d'une bonne préparation et coordination entre les parties prenantes.

Ainsi, les parties prenantes doivent :

- mettre en place des réunions de préparation et de suivi de la prestation,
- nommer un chef de projet et partager ses coordonnées avec ses partenaires,
- partager le plan d'enlèvement qui planifie et permet l'avancée des opérations

de prise en charge et de distribution ainsi qu’un pilotage informatique du niveau d’avancement.

2 Réunion de concertation

La préfecture lance, **entre 4 et 1 mois au plus tard** avant chaque élection, les opérations en précisant :

- **les communes qui vont utiliser le marché d'acheminement des BV et celles qui vont les acheminer par un autre moyen**. Dans le cas d'une livraison à une autre adresse que celle de la mairie de référence (ex : livraison des différents arrondissements de Marseille sur le site de Marseille 4, ou regroupement de petites communes…), la préfecture communique les communes concernées et l'adresse de livraison. Cette spécificité devra figurer sur l'étiquette apposée sur le paquet et le cas échéant sur le contenant pour déplacer les colis de paquets de BV.
- Le prestataire de colisage et les adresses définitives des sites de colisage ainsi que leur organisation pour définir le nombre de contenants vides notamment si les palettes du prestataire d'impression ne suffisent pas ; Le cas échéant, son plan d'alimentation des contenants,
- ses priorités en termes de communes de distribution,
- les différents jalons de la prestation, date prévisionnelle de réception des bulletins de vote, d'envoi sur le site de colisage, de commission de propagande, de démarrage du colisage et d'enlèvement par La Poste,
- les volumes des paquets de bulletins de vote à produire, le nombre et le poids des paquets par commune seront confirmés à la date de tenue des commissions de propagande.

La Poste communique :

- ses préférences en termes d'organisation, de priorisation.
- sous forme de fichier Excel ou CSV, la répartition des communes par PPDC/PDC, pour que chaque contenant soit à destination d'une seule PPDC/PDC
- Le format du fichier et ses données attendues pour le plan d'enlèvement pour assurer la bonne injection dans le SI,
- le process de prise en charge des paquets de bulletin de vote.

Pré-requis :

La préfecture dans le choix définitif de son site ou de ses sites de colisage privilégie des locaux :

- avec un quai de chargement /déchargement pour la livraison des paquets de bulletins de vote et l'enlèvement des contenants
- pouvant accueillir le matériel de manutention type transpalettes nécessaire pour opérer les mouvements des palettes.

Toutefois, si ces dernières conditions ne peuvent s'appliquer, La Poste adaptera son organisation logistique localement

3 Initialisation du plan d'enlèvement

Ce plan d'enlèvement a pour objet de recenser les données d'enlèvement à injecter pour initier le reporting. Il précise pour chaque enlèvement l'intégralité des paquets de BV qui seront pris en charge, il sert de base d'informations communes et permet l'édition d'un bordereau d'enlèvement, annexé de toutes les informations de paquets par commune.

Il permet d'alimenter le reporting quotidien sur la partie prise en charge. Ce reporting est envoyé à la préfecture et au bureau des élections (DMATES-BEP) dès la première prise en charge.

La Poste initie, avec la préfecture, le ou les plan(s) d'enlèvement, sous format csv, à partir des priorisations partagées lors de la réunion de préparation.

Les données nécessaires au plan de d'enlèvement sont réparties en colonne dans l'ordre :

1. le code INSEE
2. le code postal
3. le nom de la commune
4. le poids du paquet
5. le nombre de paquets

Exemple de plan d'enlèvement

Un fichier d'enlèvement par date/heure et par site.
La ligne d'en-tête est indiquée pour information, elle n'est pas attendue sur le fichier csv final.

Afin de tenir compte des délais contraints d'une élection à deux tours, notamment pour le second tour, nous recommandons d'élaborer le plan d'enlèvement du second tour sur la base du plan d'enlèvement du premier tour.

Code INSEE	Code POSTAL	COMMUNE	Poids du paquet (en kg)	Nombre de paquets
41001	41310	AMBLOY	10	1
41002	41400	ANGE	15	3
41002	41400	ANGE	4,5	1
41003	41100	AREINES	15	2
41003	41100	AREINES	1	1
41004	41800	ARTINS	7,06	1
41006	41240	AUTAINVILLE	5,32	1

Les colonnes codes INSEE et Code Postal sont au format texte, avec 5 chiffres.

Une fois le plan d'enlèvement validé, le correspondant élection injecte le ou les fichiers de production dans l'application permettant d'élaborer le reporting.

4 Livraison des contenants vides

L'opérateur de colisage doit utiliser des palettes de format **maximum 1200x800 mm**, en particulier celles reçues des imprimeurs des BV pour conditionner et permettre la manutention des cartons.

La préfecture communique à La Poste :

- **ses besoins en nombre prévisionnel de prêt de contenants** (palettes, CE30…), notamment si les palettes du prestataire d'impression ne suffisent pas. D'autres types de contenant pourront exceptionnellement être proposés en fonction des contraintes locales en accord avec la Préfecture, l'opérateur de colisage et le correspondant élections.

 Les besoins en contenants devront être optimisés afin de limiter le stock restant en fin d'opération.

- **son plan d'alimentation** de la conteneurisation.

Il est demandé la restitution de tous les contenants non utilisés.

La Poste prend rendez-vous avec le prestataire de colisage ou la préfecture pour livrer les CE30.

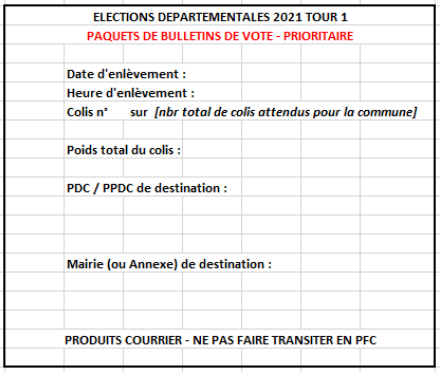
CE30 • Dimensions : 950 x 550 x 1540 mm • Charge utile 290 kg	
Palettes : • Dimensions 1200*800 mm • Charge maxi 450 kg	

5 Préparation des étiquettes

5.1 Etiquettes des paquets de bulletin de vote

L'étiquette doit être apposée sur la face du paquet et visible sans avoir à manipuler les paquets pour accéder à l'étiquette.
Il est recommandé de faire figurer les données suivantes sur l'étiquette : *(Les données indispensables sont surlignées en gras.)*

- **Nom de l'élection et tour du scrutin,**
- **Mention type « paquets de bulletins de vote – prioritaire »,**
- Date et heure d'enlèvement,
- **Numéro du paquet/nbre total de paquets de la commune,**
- Poids du paquet,
- **PDC/PPDC de destination,**
- **Nom de la Commune de destination** (ou annexe),
- Nom et prénom du contact en mairie (téléphone en cas d'urgence)
- **Produits courrier – ne pas faire transiter en PFC**[1]**.**


ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2021 TOUR 1
PAQUETS DE BULLETINS DE VOTE - PRIORITAIRE
Date d'enlèvement :
Heure d'enlèvement :
Colis n° sur *[nbr total de colis attendus pour la commune]*
Poids total du colis :
PDC / PPDC de destination :
Mairie (ou Annexe) de destination :
PRODUITS COURRIER - NE PAS FAIRE TRANSITER EN PFC

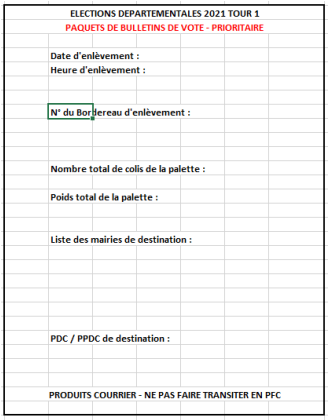
Modèle d'étiquette de paquets

Les informations étiquetées sur le paquet sont uniquement destinées à l'acheminement des paquets aux mairies, il est recommandé d'insérer toute documentation destinée à la mairie à l'intérieur du paquet fermé.

5.2 Etiquettes des palettes (ou autres contenants utilisés)

L'étiquette doit être visible.
La dimension des étiquettes : format A5.
Il est recommandé de faire apparaitre les informations suivantes sur les étiquettes : *(Les données indispensables sont surlignées en gras.)*

- **Nom de l'élection et tour du scrutin,**
- **Mention « paquets de bulletins de vote – prioritaire »,**
- Date et heure d'enlèvement,
- Nombre de paquets total de la palette,
- Poids total de la palette.
- Liste des communes,
- **PDC/PPDC de destination,**
- **Mention « Produits courrier – ne pas faire transiter en PFC ».**


ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2021 TOUR 1
PAQUETS DE BULLETINS DE VOTE - PRIORITAIRE
Date d'enlèvement :
Heure d'enlèvement :
N° du Bordereau d'enlèvement :
Nombre total de colis de la palette :
Poids total de la palette :
Liste des mairies de destination :
PDC / PPDC de destination :
PRODUITS COURRIER - NE PAS FAIRE TRANSITER EN PFC

Modèle d'étiquette de palette

Le correspondant élections est en appui auprès de la préfecture pour la conception et l'édition des étiquettes.

6 Production des paquets de bulletins de vote

Un paquet de bulletins de vote ne peut être destiné **qu'à une seule commune**.

Les dimensions des paquets de bulletins de vote sont validées lors des réunions de préparation entre la préfecture et La Poste (avec une recommandation d'harmonisation de la dimension des colis). Ces derniers doivent être remplis à la capacité maximale pour optimiser l'ensemble de la chaîne logistique et homogénéiser leur poids.

Les bulletins de vote sont préparés dans des paquets de type carton (petit, moyen ou grand). **Le poids maximum est de 15kg.**

[1] Plateforme colis

La préfecture doit vérifier le poids maximum supporté par les cartons qu'elle utilise, ceci afin de garantir l'intégrité des bulletins de vote transportés.

Pré-requis :

Nous recommandons que l'enlèvement des paquets de bulletins de vote pour une même commune se fasse **en une seule fois**.

7 Conditionnement des paquets

L'ensemble des paquets d'une palette (ou d'un contenant) devra être **à destination d'une seule PPDC/PDC.**
Le poids max d'une palette ne doit pas dépasser **450kg** (poids de la palette à vide compris)

Le remplissage des palettes par PDC/PPDC est optimisé.

- **palette MONO COMMUNE** : La palette contient des paquets de BV destinés **à une seule et même commune** (cas des communes importantes)

 Le poids total enlevé de la palette est calculé comme suit :
 (nbre de paquets pleins * poids unitaire) + poids du dernier paquet (non plein).

- **palette MULTI COMMUNES** : La palette contient des paquets de BV destinés **à plusieurs communes différentes** (cas le plus fréquent)

 Le poids total enlevé de la palette est **calculé** comme suit :
 ∑ (nbre de paquets pleins par commune * poids unitaire) + poids du dernier paquet (non plein) par commune.

8 Enlèvement des palettes

La préfecture ou son prestataire de colisage :

- met à disposition de La Poste les palettes des paquets de BV sur la zone d'enlèvement définie localement lors des réunions de préparation. Le chargement des palettes est à la charge de La Poste qui devra prévoir les outils de manutention utiles (transpalette).
- signe les deux exemplaires du bordereau d'enlèvement et annote, le cas échéant, dans la partie commentaires les corrections apportées sur les données réelles constatées à l'enlèvement.

La Poste :

- imprime en double exemplaire les bordereaux d'enlèvement avant de se rendre sur le site pour procéder à la prise en charge des paquets de BV. Les données du bordereau correspondent exactement aux informations du plan d'enlèvement.
- effectue le pesage ou le contrôle du poids des paquets si le site de colisage est équipé d'un pont bascule ou d'une balance,
- fait signer les deux exemplaires du bordereau d'enlèvement par le représentant de la préfecture. Dans le cas où le site de colisage n'est pas équipé d'un pont bascule, la pesée est déportée. La partie commentaires du bordereau d'enlèvement est alors annotée : « pesée contradictoire impossible, pesée déportée ».

Cette étape :

- valide l'enlèvement et le transfert de responsabilité,
- permet de contrôler la quantité de contenants à enlever par rapport au plan d'enlèvement.

Une lettre de voiture, nécessaire au chauffeur, est élaborée et reprend le nombre de contenants enlevés et la date et heure de prise en charge, le point d'enlèvement et le point de livraison.
Cette lettre de voiture est signée par l'expéditeur et le transporteur à l'enlèvement, puis par le transporteur et le destinataire au déchargement.
En cas de mutualisation du transport pour la prise en charge des plis et des BV, la lettre de voiture restitue l'intégralité du nombre de paquets enlevés (BV et Plis confondus).

A noter : Il y a autant de bordereaux d'enlèvement que de liaisons de transport y compris si elles sont effectuées dans la même journée.

9 Modifications des données d'enlèvement

Après l'enlèvement des paquets de BV, La Poste se connecte au SI postal ebordereau et clôture la prise en charge, ce qui a pour action le déclenchement des prestations facteur.

Tout écart constaté entre l'enlèvement prévu et l'enlèvement réalisé donne lieu à la **correction par La Poste**, en accord avec le prestataire en charge du colisage et la préfecture, des données du plan d'enlèvement dans le SI postal ebordereau.

Un **nouveau bordereau d'enlèvement** est alors édité et soumis à la préfecture ou au prestataire pour signature.

10 Distribution des paquets

La Poste **prend rdv** avec les mairies pour s'assurer de la présence d'une personne à la réception, récupère le nom et prénom et tel du contact de livraison.

Le Responsable d'équipe prépare les tournées. Lors de la préparation de la distribution des paquets de BV, si La Poste constate des anomalies (paquets endommagés, étiquettes incomplètes, …), cette dernière se rapproche de la préfecture pour déterminer la programmation d'un nouvel enlèvement le cas échéant.

Le facteur, grâce à son smartphone FACTEO, identifie la mission qui lui est affectée et réalise la livraison.

Facteo :

- indique le nombre de paquets à livrer, l'adresse de la mairie et la plage de réalisation de la mission (livraison au plus tard l'avant-veille du scrutin).
- permet au facteur de renseigner le nom et le prénom du réceptionnaire et de récupérer sa signature, le nombre de paquets livrés, la date et heure de livraison.

Ces données permettent d'alimenter le SI postal de reporting.

Le SI postal de reporting compile les données d’enlèvement et les données de distribution, et génère le reporting quotidien des opérations.

11 Lexique

PPDC : plate-forme de préparation et de distribution du courrier.
PDC : plate-forme de distribution du courrier
BV : Bulletins de Vote
FACTEO : smartphone du facteur
CSV : format de fichier, dont les informations sont séparées par des points virgules ou virgules.

12 Annexe

Annexe 1 – Récapitulatif des principales actions et de leur porteur

N° d'étape	Action	Porteur	Calendrier J = jour du scrutin
A	Réunion de préparation et partage des caractéristiques des prestations	Tous	J-120 à J-30 au plus tard
B	Initialisation du plan d'enlèvement	Le prestataire de colisage, la préfecture ou La Poste à titre exceptionnel	J-16 à J-13
C	Production des paquets de bulletins de vote	Le prestataire de colisage	J-12 à J-4
D	Livraison des contenants vides palettes/Autres	Le prestataire de colisage, La Poste	avant J-12
E	Création des étiquettes pour les paquets de bulletins de vote	Le prestataire de colisage, la préfecture	J-12 à J-4
	Création des étiquettes pour Palettes	La Poste	J-12 à J-4
F	Conditionnement des paquets de bulletins de vote	Le prestataire de colisage ou La préfecture	J-12 à J-4
	Détermination du poids des paquets	Le prestataire de colisage ou La préfecture	J-12 à J-4
G	Enlèvements des paquets de bulletins de vote	La Poste	J-12 à J-4
H	Validation ou Correction du plan d'enlèvement	La Poste	J-11 à J-10
I	Distribution des paquets de bulletins de vote	La Poste	J-11 à J-2